

Hébreux 13.4

Voici une exhortation parmi d'autres, rassemblées dans ce chapitre 13 par l'auteur de l'épître aux Hébreux, en terminant sa lettre.

Rappelons que cette épître – que nous avons étudiée il y a quelques années – est un véritable traité doctrinal, qui développe et démontre la supériorité de Christ sur les grandes figures de l'Ancien Testament et donc, l'excellence de la nouvelle alliance sur l'ancienne.

L'auteur s'applique maintenant à conclure son enseignement avec une série de paroles pratiques, touchant à la vie sociale, familiale ou ecclésiale, un peu comme Paul le fera dans sa lettre aux Éphésiens, à partir du verset 17 du chapitre 4.

Insistons une fois encore sur le fait que la doctrine la plus juste et la plus saine possible doit être traduite en actes pratiques et quotidiens pour être efficace et utile !

Une parole de Dieu qui ne fait pas vivre ne sert à rien !

Il ne suffit donc pas de reconnaître et même de confesser de sa bouche que Jésus est le Seigneur, mais il faut accepter son autorité au quotidien et mettre en œuvre ses instructions pour vivre le repos de nos âmes.

Notez avec moi ces diverses exhortations du chapitre 13 :

- il est question d'amour fraternel pratique avec l'accueil et l'hospitalité : versets 1 et 2
- puis, du soutien moral et pratique à l'égard de ceux qui souffrent : verset 3
- ensuite, ce verset 4 sur les questions affectives avec le mariage et la sexualité
et encore, d'autres exhortations sur
- les questions d'argent, de gestion financière personnelle (versets 5 et 6), ou les offrandes dans les Assemblées : verset 16
- les relations fraternelles dans l'Église et notamment nos rapports avec les conducteurs spirituels, mentionnés à trois reprises : versets 7, 17 et 24.

Nous retiendrons donc ce soir l'exhortation solennelle du verset 4 :

Solennelle ai-je dit, puisqu'il est question d'honneur, de pureté, de fidélité !

Solennelle encore puisqu'il est aussi fait mention du jugement de Dieu à l'égard de ceux qui ignoreraient ou mépriseraient cette injonction ! Ce n'est donc pas une chose sans importance !

Le thème du mariage a fait l'objet d'études bibliques régulières dans nos Églises, soit avec les jeunes, en séminaire, ou en Assemblée entière.

Il existe aussi de bons livres sur le sujet, notamment publiés chez les éditions VIENS ET VOIS, à recommander à tous les intéressés :

- Que le mariage soit honoré de tous ! (Jim Henry)
- Le mariage selon l'Évangile (Jim Henry)
- 2 OUI pour la vie (Bernard Kowalczyk)

Que le mariage soit honoré de TOUS !

- a) À qui l'exhortation solennelle s'adresse-t-elle ? Qui est concerné par cette injonction comme par les autres que j'ai rapidement évoquées en introduction ?
À qui l'apôtre s'adresse-t-il quand il écrit cette lettre et conclut son chapitre 13 avec ces mots :
« *Je vous prie, frères, de supporter ces paroles d'exhortation, car je vous ai écrit brièvement.* »
(verset 22)

Il s'agit bien sûr des chrétiens, de ceux qui ont accepté Christ comme Seigneur, qui ont pris sur eux le joug de sa Parole et reçu ses instructions, qui se sont engagés avec lui et ont accepté la règle de doctrine dans laquelle ils ont été instruits.

Tous ces disciples de Jésus doivent donc honorer le mariage ! Tous !

Il ne s'agit pas ici d'une parole personnalisée ou contextualisée, dont on pourrait relativiser le sens ou la portée.

Lorsque Jésus enseignera la vigilance dans les derniers temps, il utilisera cet impératif « *Veillez* » ajoutant : « *Ce que je vous dis, je le dis à tous : veillez.* » (Marc 13.37)

De même, les chrétiens de tous les siècles et sous tous les cieux sont donc concernés par Hébreux 13.4.

- b) Certes, à côté d'eux, il existe aussi des hommes et des femmes qui, sans être convertis, pratiquent naturellement l'Évangile et la loi morale donnée par Dieu.
Nos sociétés occidentales ont été marquées par cette influence judéo-chrétienne au fil des vingt derniers siècles. Paul évoquera ces gens-là :

Romains 2. 14 à 16

On peut même trouver, en dehors de nos milieux chrétiens, des gens qui pourraient offrir un meilleur exemple moral que celui de certains chrétiens :

1 Corinthiens 5.1

À noter dans ce même chapitre évoquant une situation de désordre moral dans l'Assemblée de Corinthe que Paul prend acte, hélas, de l'environnement mauvais dans lequel l'Église évolue : versets 9 à 13.

Il recommande donc à l'Église, non de sortir du monde avec lequel elle ne partage pas ses valeurs ou repères, mais de préserver son identité spirituelle et morale, les garantissant par un bon témoignage de chacun et une bonne discipline au sein de chaque Assemblée locale.

- c) Nous ne pouvons pas ignorer les évolutions récentes et rapides de notre société actuelle, annoncées par la prophétie :

Luc 17. 26 à 30

Nous notons ici, dans le propos de Jésus, que la fin des temps sera caractérisée par une évolution au plan des mœurs, évolution illustrée avec l'histoire biblique : ce qui se passait encore au temps de Noé ne se passe déjà plus au temps de Lot où on ne se marie plus... et où l'homosexualité est pratiquée ouvertement à Sodome et Gomorrhe, là où habitait Lot avec sa famille.

« *Il en sera de même lorsque le Fils de l'homme paraîtra !* »

Nous constatons hélas cette évolution dans notre époque, en deux générations seulement ! Elle se fait sous nos yeux ! C'est un signe prophétique ! Elle s'inscrit dans la mentalité des nouvelles générations qui sont au bénéfice de nouveaux enseignements et de nouvelles législations.

1 Timothée 4. 1 et 2

Les jeunes générations sont exposées à l'école, dans la rue et dans certaines familles non croyantes, à cette nouvelle prescription.

La littérature, le cinéma, la chanson, le théâtre et les médias relayent ces nouveaux repères et banalisent le divorce, l'adultère, l'amour libre et maintenant, le mariage homosexuel.

En conséquence, le mariage est méprisé, la fidélité et la pureté tournées en dérision, les valeurs conjugales et familiales deviennent désuètes.

Souvent, l'Église est bien seule aujourd'hui pour rappeler l'exhortation solennelle biblique :
« *Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de toute souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères !* »

Remarques :

1. Il existe dans nos Églises et nos familles chrétiennes des enfants et des jeunes devenus adultes qui ne se sont jamais convertis. Ils ont suivi un enseignement qu'ils n'ont pas (encore !) accepté comme règle de vie. Ils n'ont jamais pris l'engagement du baptême et ne sont donc toujours pas des disciples de Jésus.

C'est toujours un sujet de peine et de souffrance pour leurs parents et leurs Assemblées qui persévèrent néanmoins dans la prière à leur égard !

Pendant, il serait injuste de les marginaliser et de pratiquer à leur égard la discipline que l'on imposerait aux chrétiens qui ont péché et demeurent volontairement dans leur état. Il faut être juste !

Cette attitude d'accueil a certes ses limites : il ne s'agit pas de cautionner des comportements répréhensibles, notamment sous son toit, mais de garder le contact avec les siens en vue de leur salut, comme on le ferait avec d'autres du dehors !

L'attitude d'accueil doit être aussi réservée à tout chrétien ayant chuté dans ces questions affectives et qui demande pardon et secours. Il sera évidemment encouragé à la remise en ordre de sa vie morale ("régularisation" ou "séparation") qui peut réclamer parfois un peu de temps en fonction des situations (partenaire, présence d'enfants...).

2. Il existe déjà et existera de plus en plus dans nos Assemblées des nouveaux convertis ayant connu dans le passé une activité affective et sexuelle désordonnée : divorce, concubinage, amour libre, enfants nés hors mariage...

Face à ces cas de figure, certains chrétiens réagissent parfois d'une manière très stricte avec un jugement qui manque sans doute d'équilibre et d'équité...

Exemple : on refusera le remariage d'une personne divorcée avant sa conversion, mais on acceptera sans problème celui d'une personne ayant eu de multiples aventures sans s'être jamais mariée, donc, sans avoir jamais divorcé !

La première aura accepté une alliance et sera peut-être même victime de son divorce.

La seconde aura toujours refusé tout engagement et toute responsabilité.

Peut-être même que la première aura eu des enfants dont elle prendra soin après son divorce.

La seconde en aura eu peut-être aussi... mais l'IVG étant intervenue dans l'intervalle, sa responsabilité sera "provisoirement suspendue" et son avenir "ouvert" (ouvert entre guillemets !).

Nous comprenons ainsi que les situations seront de moins en moins simples pour les pasteurs et les Églises... hélas !

La règle de conduite du Nouveau Testament, celle inspirée par la Grâce de Dieu, celle qui devrait nous servir de repère est sans doute celle posée par l'apôtre Paul aux Corinthiens :

2 Corinthiens 5.17 et 18

Le chrétien qui a la connaissance de l'Évangile est responsable de ses conduites ; il n'est plus dans les temps d'ignorance !

Il y a donc une différence notable entre l'AVANT et l'APRÈS – CONVERSION !

Cela ne veut pas dire que le chrétien n'assumera pas les conséquences de ses choix antérieurs à la conversion : prendre soin de ses enfants par exemple ou, quand cela est possible, réparer ses erreurs...

Il existe ici quelques beaux témoignages de remariage, même s'ils restent exceptionnels.

Dans beaucoup de cas, il n'est plus possible de revenir, de réparer, de rattraper, de se remarier avec le conjoint divorcé, pour diverses raisons compréhensibles...

Pour autant, peut-on imposer au chrétien concerné, un fardeau à porter le restant de sa vie... fardeaux que parfois les "conseillers un peu rigoureux" ne porteraient pas eux-mêmes (Matthieu 23.4).

Notons aussi qu'il existe des cas particuliers où la séparation peut être comprise et le lien conjugal exceptionnellement suspendu, selon Jésus et Paul :

Matthieu 5.31 et 32 ; 19.9

« *Moi, je vous dis...* » C'est une parole de Jésus qui évoque donc une possibilité de séparation exceptionnelle ! Le terme infidélité ne désigne pas ici une chute isolée, condamnable certes mais qui pourrait être rattrapée en la considérant sous l'angle de la miséricorde.

Le mot grec « PORNEO » évoque plutôt une notion de scandale de moralité.

1 Corinthiens 7.12 à 16

Si l'initiative de la séparation et du divorce ne vient jamais du chrétien, elle peut être engagée par le conjoint inconverti. En ce cas, le chrétien ou la chrétienne n'est pas, n'est plus lié(e) !

Ces deux textes du Nouveau Testament nous obligent à relativiser certains jugements parfois hâtifs et à agir avec plus de compréhension.

Il y a enfin, notons-le en terminant, des choix qui engagent personnellement les croyants et non les Assemblées. C'est d'ailleurs vrai dans tous les cas de figure ! Il est arrivé ici que certains se mêlent de ce qui ne les regarde pas... et souffrent inutilement.

On peut donner un conseil, prévenir, assurer un accompagnement dans la prière, mais on doit laisser chacun responsable de sa décision... et ce, que l'on soit parent, pasteur, épouse de pasteur, "prophète" ou simple fidèle...